



Conseil d'administration
Procès-verbal

Conseil d'Administration

Séance en format hybride

Séance du Mardi 7 octobre 2025

PV validé au CA du 9 décembre 2025



Conseil d'administration
Procès-verbal

Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble	4
Ordre du Jour.....	5
Informations du Directeur.....	7
Affaires administratives	9
Approbation du PV du CA du 24 juin 2025	9
délibération CA-2025-24	9
Modification de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble	9
délibération CA-2025-25	9
Approbation du plan de mobilité durable 2025-2027.....	10
délibération CA-2025-26	10
Approbation du schéma directeur handicap 2025-2030	11
délibération CA-2025-27	11
Affaires Financières.....	13
Remise gracieuse de frais de formation	13
délibération CA-2025-28	13
Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable	13
délibération CA-2025-29	13
Approbation de la convention de groupement de commandes pour la restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des réseaux secs	13
délibération CA-2025-30	13
Budget Rectificatif 2025 n°1.....	14
délibération CA-2025-31	14
Débat d'orientation budgétaire 2026	16
délibération CA-2025-32	16
Affaires Vie Etudiante	17
Rémunération des emplois étudiants	17
délibération CA-2025-33	17
Affaires Pedagogiques.....	18
Maquettes et modalités de contrôle des connaissances 2025-2026.....	18
délibération CA-2025-34	18
Règlement des études et Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 des Executive Masters.....	21



**Conseil d'administration
Procès-verbal**

délibération CA-2025-35	21
Approbation de la convention relative à la mutualisation des parcours de 4ème et 5ème année du diplôme conférant grade de master des Instituts d’Études Politiques	21
délibération CA-2025-36	21
Approbation du règlement des études du CEPAG pour l’année universitaire 2025-2026	22
délibération CA-2025-37	22
Affaires Ressources Humaines.....	22
Approbation du plan d'action égalité 2025-2028	22
délibération CA-2025-38	22
Approbation des modalités d’attribution des chèques cadeaux au personnel de l’établissement pour le Noël 2025	22
délibération CA-2025-39	22
Recherche.....	23
Rapport de la Recherche 2024	23
Point d’information	23
Clôture de la séance.....	25



Conseil d'administration
Procès-verbal

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent(e)	Distantié	Votant	Excusé	Procuration donnée à :	Absent
0	Madame	Maryvonne	LE BRIGONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)				1		
1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)		1	1			
0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					x	
1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique			1	1	J.L. NEVACHE	
1	Madame	Laurence	BERTRAND DORLEAC	Présidente de la FNSP			1	1	J.L. NEVACHE	
0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP					x	
1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA				1		
1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Senior Fellow, Institut für Global Negotiation	1					
1	Madame	Cécile	PROST	Dirigeante Fondatrice d'ABC Projets			1	1	G. FIORASO	
1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener à PICTURE					x	
1	Madame	Estelle	CARRELET DE LOISY	Responsable du programme d'assistance financière régionale de l'UE pour		1	1			
1	Madame	Genevière	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1		1			
1	Monsieur	Frédéric	GONTHER	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1			
1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	F. GONTHER jusqu'à 15h30	
1	Madame	Séverine	LOUVEL	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA						
1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1			
1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA				1		
1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA					x	
1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		A. LIGNEREUX à partir de 15h00	
1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
1	Madame	Alia	BLANC	OURSE (1er collège)		1	1			
1	Madame	Samara	LABRECHE	OURSE (1er collège)	1		1			
1	Monsieur	Luc	TEULIERE	OURSE (1er collège)		1	1			
1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (1er collège)	1		1			
1	Madame	Ranim	RAHMOUNI	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)			1	1	S. LABRECHE	
1				POSTE VACANT						
1	Madame	Maélis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)			1	1	A. BLANC	
1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)			1	1	S. LABRECHE	
1	Madame	Alice	LECUIT	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)					x	
1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
30					11	5	22	10		
1	Monsieur	Simon	PERSICO	Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Monsieur	Mohammed	BENLAHSEN	Recteur de région académique				1		
0	Monsieur	Clément	LE RUVET	Représentant du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et		1		1		
0	Madame	Maria	BOTROS-RIGAL	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES					x	
0	Madame	Cécile	JULIEN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES		1				
1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA			1			
0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po			1			
1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élué au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Monsieur	Emmanuel	KALNINS	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	1					
1	Madame	Hedwig	MESANA	VP Formation	1					
1	Madame	Caroline	BRAY	VP Vie étudiante					x	
1	Monsieur	Olivier	GIGNOUX	Agent Comptable	1					
12					9	4		2		
42					20	9		12		



Conseil d'administration
Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

13h30 - 13h50 Informations du Directeur

1. Informations du Directeur
2. Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration

13h50- 14h30 Affaires administratives :

3. Approbation du PV du CA du 24 juin 2025 **(délibération CA-2025-24)**
4. Modification de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble **(délibération CA-2025-25)**
5. Approbation du plan de mobilité durable 2025-2027 **(délibération CA-2025-26)**
6. Approbation du schéma directeur handicap 2025-2030 **(délibération CA-2025-27)**

14h30 – 15h10 Affaires financières :

7. Remise gracieuse de frais de formation **(délibération CA-2025-28)**
8. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable **(délibération CA-2025-29)**
9. Approbation de la convention de groupement de commandes pour la restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des réseaux secs **(délibération CA-2025-30)**
10. Budget Rectificatif 2025 n°1 **(délibération CA-2025-31)**
11. Débat d'orientation budgétaire 2026 **(délibération CA-2025-32)**

15h10 – 15h30 Vie étudiante :

12. Rémunération des emplois étudiants **(délibération CA-2025-33)**

15h30 - 16h15 Affaires pédagogiques :

13. Maquettes et modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 **(délibération CA-2025-34)**
14. Règlement des études et Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 des Executive Masters **(délibération CA-2025-35)**
15. Approbation de la convention relative à la mutualisation des parcours de 4ème et 5ème année du diplôme conférant grade de master des Instituts d'études Politiques **(délibération CA-2025-36)**
16. Approbation du règlement des études du CEPAG pour l'année universitaire 2025-2026 **(délibération CA-2025-37)**



Conseil d'administration
Procès-verbal

16h15 - 16h45 Ressources humaines :

17. Approbation du plan d'action égalité 2025-2028 **(délibération CA-2025-38)**
18. Approbation des modalités d'attribution des chèques cadeaux au personnel de l'établissement pour le Noël 2025 **(délibération CA-2025-39)**

16h45-17h30 Recherche

19. Présentation du rapport de la Recherche 2024 **(Point d'information)**

13 h 40 Le Président, Jean-Luc NEVACHE, ouvre la séance et donne la parole au Directeur.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

Simon PERSICO

Le Directeur indique que l'Etablissement fonctionne à plein régime, au cœur de ce premier semestre. Tous les étudiants sont présents, de nombreux événements sont organisés. Ainsi, le vendredi précédent, lors de la nuit du droit, deux événements ont permis de faire rayonner l'IEP. D'une part, l'administrateur et Professeur d'histoire Aurélien LIGNEREUX a écrit, monté et joué, avec d'autres membres du personnel de l'IEP, une pièce de théâtre sur Jean Thérond, procureur de la République de Valence, résistant sous Vichy. Cette pièce appelée *La dernière heure* a eu un grand succès. Par ailleurs, un concours de plaideoirie sur la Vème République était également organisé en partenariat avec la Faculté de droit, rassemblant un public nombreux. Il s'agit d'exemples, parmi des dizaines d'autres, du dynamisme de notre établissement.

Le directeur souhaite aussi répondre à certaines questions qui ont été posées par les administrateurs lors du dernier CA.

Concernant la politique Voyages, après vérifications, il n'existe pas de différence de traitement marquée entre le CNRS, l'UGA, l'IEP, ni de divergence fondamentale sur les prix. Les délais, en revanche, peuvent différer. Le contrat avec LCM, porté par l'AMUE, agence de mutualisation des dépenses et des outils universitaires, va arriver à terme. Au regard des dysfonctionnements de l'outil, il est fort probable que se produise un changement de prestataire pour ce qui concerne l'agence de voyages. Ce serait une bonne chose.

Concernant les frais de scolarité, l'objectif est de faire évoluer la situation dans le cadre de la réforme du 1^{er} cycle. Le parcours POLIS va vraisemblablement être normalisé, afin que les étudiants de ce parcours paient des frais d'inscription selon la même règle de tarification que les étudiants passés par le concours français.

Au titre des informations que le directeur doit transmettre au CA, une subvention de 1 000 euros a été accordée au collège Aimé Césaire, dans le cadre des cordées de la réussite. A aussi été subventionnée l'association sportive de l'IEP, des membres de l'équipe de football n'ayant pas eu le droit de se rendre aux JISPO.

Enfin, le directeur tient à informer le CA des suites de la décision de réinternaliser la majeure partie du service de nettoyage. Trois agents sont concernés et ont été recrutés ; ils ne suffiront sans doute pas à certaines périodes de l'année et il faudra compléter leur service. Ce changement a suscité quelques remous dans l'établissement, qui se sont apaisés désormais.

Le Président rebondit sur la nuit du droit. Il ne peut que recommander d'assister à la pièce *Jouer l'archive*, reconstitution d'une réunion interministérielle ayant eu lieu en octobre 1940 sur la mise en œuvre du statut des juifs. Cette pièce aborde la question de la responsabilité de chacun dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'Etat de droit, le devoir d'obéissance ou de désobéissance.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Aurélien LIGNEREUX remercie la Direction pour le retour sur la nuit du droit et son programme. Il espère par ailleurs que des échanges auront lieu sur les implications de la ré internalisation du service de nettoyage dans le budget, notamment au regard des questions de plafond d'emploi ou de support de poste.

Il s'interroge également sur le blocage du 25 septembre matin. Il existait donc un désaccord entre la Direction et un certain nombre d'étudiants, ce qui questionne sur les concessions réalisées pour que le blocage soit levé en quelques heures.

Le Directeur explique qu'il s'agit d'un problème de séquençage de la prise de décision. Le mardi matin, durant le Directoire, Samara LABRECHE ainsi que Maëlis LECOMTE, lui demandent s'il est prévu, dans le cadre du processus de ré internalisation, de reprendre les trois agents en place. Le processus de sélection était alors en cours, et le Directeur ne disposait pas d'éléments suffisants lui permettant de prendre une décision, mais une mobilisation était déjà préparée par les étudiants.

Le mercredi matin, il reçoit le rapport-bilan des différents entretiens de recrutement, avec plusieurs scénarios évalués de 3 à 6, celui de la ré internalisation des trois agents précédemment affectés au ménage obtenant la note de 5. Aucun scenario ne semblait idéal. Au regard du coût social que constituerait la non-reprise de ces agents, le Directeur a décidé de privilégier ce scénario, mais de ne communiquer cette décision qu'une fois que les agents eux-mêmes en auraient été informés. En parallèle, l'Assemblée Générale des étudiants avait décidé d'un blocage. Dès que les agents ont été informés, il a été possible de rendre publique, par courriel à l'ensemble de la communauté, la décision, ce qui explique l'arrêt du blocage. La ré internalisation présente un risque, mais en cas de réussite, l'établissement pourrait prouver sa capacité à gérer des agents dont la situation sociale n'est pas toujours évidente.

Le Président ajoute que la décision de réinternaliser avait été prise. De nombreux candidats ont postulé dont les anciens salariés de l'établissement, lesquels ont préféré revenir en CDD à l'IEP plutôt que d'être en CDI dans leur entreprise. Le Directeur a donc décidé de les recruter.

Giulio CARIGNANO note qu'un CDD possède un terme, au maximum de 24 mois, et s'enquiert d'une trajectoire prévisible pour ces salariés.

Le Président précise que les impacts financiers seront évoqués au moment du budget. Des bascules seront peut-être à prévoir.

Giulio CARIGNANO souhaite savoir s'il serait envisageable pour l'IEP de demander à augmenter le plafond des emplois propres à l'établissement, hors les 110, en assumant la charge financière de CDIser ces agents d'entretien.

Le Président précise que l'IEP pourra toujours le demander, mais souligne que les plafonds sont à la fois en emplois et en rémunération. Dans l'absolu, tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait que l'ensemble des personnels travaillant au sein de l'établissement soient en CDI, mais la réflexion s'avère contrainte. Il a été fait des choix, à l'époque très discutés et très contestés. Il faudra continuer à parler de ce sujet, et pas uniquement du ménage. Il existe des questions de priorités stratégiques de l'Institut qui se posent clairement. Ce dernier n'est pas forcément en mesure de rémunérer les personnels à la hauteur souhaitée, les éléments statutaires pourront aussi avoir des effets sur l'attractivité des emplois. La situation n'est pas simple, la Direction évolue dans un champ de contraintes parmi lesquelles l'ambiance sociale est un élément.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Jérôme BELLION-JOURDAN souhaite remercier le Directeur pour le partage d'informations sur un processus décisionnel visiblement difficile. Ce dernier doit peser le pour et le contre, prendre différents éléments en considération. Par ailleurs, même sans avoir pu être présent à la nuit du droit, cet événement semble particulièrement intéressant, et renvoie aux discussions de juin sur le vœu droit international. Le travail sur ce sujet est en cours, en collaboration avec les représentants et associations étudiants, afin de voir comment développer une approche commune.

Samara LABRECHE se propose de donner le point de vue étudiant sur la question de la ré internalisation du ménage. Le blocage a été rapidement levé grâce à la transparence des informations communiquées, aux garanties données au respect de l'intégrité des étudiants et étudiantes, ainsi qu'à des temps d'échange constructifs. Les étudiants et étudiantes ont fait part d'un certain nombre de revendications, mais dans un temps plus long. Ils sont conscients des problématiques induites par ces questions de plafond d'emploi, mais sont désireux de vouloir travailler, de manière collective, sur ce sujet.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration de Sciences-Po Grenoble comprend un tiers d'étudiants. Ces derniers participent donc aux décisions. Le sujet de l'externalisation a été débattu lors de plusieurs Conseil d'administration, avec un vote. Les étudiants ont pu s'exprimer. Il ne faut donc pas laisser entendre que la mobilisation par le blocage constitue le seul mode d'expression des étudiants.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Approbation du PV du CA du 24 juin 2025

délibération CA-2025-24

Présenté par [Le Président](#)

Éric BRUN indique ne pas retrouver exactement ses propos concernant le programme POLIS dans la retranscription proposée. En effet, la mise en place d'une indexation des tarifs pour les étudiants européens n'est pas applicable, non seulement pour des raisons techniques comme noté, mais sans un travail préparatoire suffisant.

Le Président prend note de cette modification qui sera portée au PV.

14 h 10 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Modification de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

délibération CA-2025-25

Présenté par [Le Président](#)

Le Président rappelle qu'au moment où le Directeur prend ses fonctions, le Conseil d'administration vote une délibération, afin de lui donner délégation pour des décisions relevant juridiquement de la compétence du Conseil d'administration dans les statuts mais relevant du en réalité quotidien administratif ou nécessitant des décisions urgentes. Le Directeur rend ensuite compte de son administration. Il est ce jour proposé un élargissement de cette délégation.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Pascale MARTINOT précise qu'il s'agit d'une hausse de plafond des engagements à 2 500 euros, dans l'objectif de simplifier le fonctionnement de l'IEP, sur un certain nombre de points. D'un commun accord avec l'agent comptable, il paraît également souhaitable d'accorder au Directeur la possibilité de signer les sorties d'inventaire pour un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

Emmanuel KALNINS précise par ailleurs qu'a été changé le nom de la commission des recours gracieux en commission d'exonération des droits d'inscription.

14 h 17 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Approbation du plan de mobilité durable 2025-2027

délibération CA-2025-26

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

Le Directeur explique que le projet est déjà passé devant le Conseil d'administration de l'UGA. Ce plan vise à réfléchir aux différentes modalités de mobilité professionnelle et étudiante, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées, contribuer à la qualité des conditions de vie au travail et dans les études, et de réaliser des économies financières. Il permettra également de rentrer en conformité avec une circulaire relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat, datant de 2020. Il s'inscrit enfin dans un objectif de l'Etat visant à doter 100 % des administrations d'un plan de mobilité.

Sont concernés à la fois les déplacements domicile-travail, les déplacements domicile-études, la gestion des flottes de véhicules, les déplacements professionnels, les déplacements d'étude, notamment les déplacements associés à la mobilité internationale, les équipements en matière de mobilité sur l'ensemble du campus (voitures partagées, arceaux pour attacher des vélos).

Ont été organisés différents groupes de travail sur la partie mobilité du plan de transformation écologique. Des apports ont été faits par l'ensemble des composantes académiques et particulièrement Sciences Po Grenoble - UGA. Le plan a été présenté au Directoire ainsi qu'aux services concernés.

Le premier engagement porte sur le développement du covoiturage, pour le personnel comme pour les étudiants. Il convient de communiquer sur les dispositifs, sur les avantages des partenariats, de faciliter la mise en relation par la création de communautés d'usagers, et d'améliorer les infrastructures et l'offre de covoiturage. Cette politique est d'ampleur UGA, mais Sciences-Po doit aussi faire un effort en local, notamment sur les communautés potentielles d'usagers.

Le plan de mobilité est conséquent, le développer entièrement lors de ce Conseil serait trop chronophage. Le directeur souhaite toutefois mettre en avant des actions intéressantes. Par exemple, tous les salariés de l'UGA et de l'IEP vont disposer automatiquement d'un abonnement Citiz, réseau d'autopartage, pour leurs déplacements professionnels, mais également dans le cadre de leur vie personnelle. Le fonds environnemental étudiant permet d'accompagner les étudiants à choisir les modes de transport verts. L'enquête mobilité montre que l'IEP présente les meilleurs scores au sein de l'UGA, elle-même à la première position de la région AURA.

Pour l'IEP, le dossier ayant le principal impact sur la réduction des gaz à effet de serre sera celui concernant les mobilités internationales, avec l'usage de l'avion pour se rendre dans des destinations lointaines. Il n'est évidemment pas question de cesser les partenariats sur certains continents, mais il faut aussi une ré-



Conseil d'administration
Procès-verbal

européanisation des destinations, afin de réduire les distances et accroître celles accessibles en train. Il existe enfin un enjeu de communication autour des pratiques étudiantes sur leur lieu de destination, y compris en Europe.

Sophie PANEL remarque que l'IEP prend en charge une partie de l'abonnement en transports en commun, et suggère, afin d'encourager l'utilisation des vélos pour le personnel, que l'établissement prenne en charge une partie des réparations de vélos, pouvant s'avérer assez onéreuses.

Le Directeur indique qu'il n'est pas possible de demander à l'IEP de rembourser une facture de réparation de vélo. En revanche, l'établissement verse un forfait mobilité durable, en fonction du nombre de jours d'utilisation du vélo.

Éric BRUN précise que ce forfait mobilité durable est compris entre 100 et 300 euros par an. L'employeur prend également en charge, à hauteur de 75 %, le coût d'un abonnement à la TAG.

Simon GODARD pointe la non prise en charge des cartes de réduction pour le train. L'investissement personnel de certains salariés permet à l'IEP de payer moins cher leurs trajets professionnels.

Alia BLANC aimerait une clarification quant à ce qu'englobe le fonds environnemental, et en particulier si le bus est concerné.

Hélène DESSAUX explique qu'il s'agit encore d'une expérimentation, la première session n'a eu lieu que le mardi précédent. Il ressort qu'il est plus simple, en matière de critères, de prendre en charge les déplacements en train, seul ce mode de transport a donc été retenu.

Simon GODARD précise qu'il a été proposé de lancer un sondage auprès des étudiants afin de savoir si l'utilisation du bus pour les mobilités internationales était massive.

Jérôme BELLION-JOURDAN souscrit pleinement à l'approche défendue par ce plan de mobilité durable. Il convient néanmoins de mener une vraie réflexion sur les partenariats internationaux, et notamment de s'assurer de ne pas renoncer à ces partenariats parce que leur empreinte carbone s'avère trop élevée.

Le Président juge effectivement souhaitable de préserver les déplacements aériens intercontinentaux, mais il faut que l'effort sur les déplacements continentaux soit encore plus prononcé.

Simon GODARD revient rapidement sur la question de la mobilité étudiante. L'objectif du plan est d'essayer de renforcer les partenariats européens, avec des universités de prestige et de qualité en Europe, ce qui n'empêchera pas les étudiants d'avoir plus tard un autre type d'ouverture internationale.

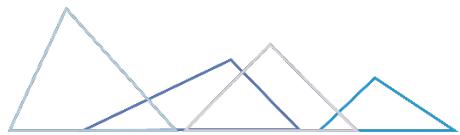
14 h 41 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Approbation du schéma directeur handicap 2025-2030

délibération CA-2025-27

Présenté par Pascale MARTINOT

Yann ECHINARD commence par le cadre réglementaire. Ce schéma directeur handicap s'inscrit dans une dynamique assez transformante, liée à la loi de 2005, venue transformer un certain nombre de Codes, dont le



Conseil d'administration
Procès-verbal

Code de l'Education. De plus, la loi Fioraso de 2013 oblige les universités à disposer d'un schéma directeur pluriannuel. Il restait malheureusement encore du chemin à parcourir pour la réalisation de la mise en accessibilité, l'ordonnance Valls de 2015 a donc obligé à signer un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) auprès du préfet, ce qu'avait d'ailleurs fait l'Université Grenoble Alpes.

Pour réaliser ce schéma directeur, il a été privilégié une méthode très participative associant toutes les composantes de l'UGA. Ont été organisés des groupes de travail aboutissant à trois grands volets : étudiants, ressources humaines et patrimoine numérique.

L'accueil des étudiants en situation de handicap est dans la culture de l'Université de Grenoble, avant même la loi de 2005, mais cette dernière a néanmoins touché par le choc démographique suite à cette loi. A l'époque, Grenoble accueillait environ 300 étudiants en situation de handicap, contre plus de 3 000 à l'heure actuelle. L'objectif est de recevoir ces étudiants avant même leur entrée, au moment de leur inscription, puis de les suivre tout au long de leur scolarité, afin de mettre en place les plans de compensation. Il est également nécessaire de leur rendre les formations plus accessibles, de faciliter leur participation à la vie du campus, et de changer le regard sur le handicap.

Le volet ressources humaines est tout aussi important. Jusqu'en 2005, seules les entreprises contribuaient à l'Agefiph, ce qui expliquait d'ailleurs la différence de taux d'emploi des personnes en situation de handicap entre le secteur public et le secteur privé. Le législateur a ainsi créé l'obligation de participer au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP). Se posent des questions en matière de recrutement, en matière d'accompagnement des carrières, mais aussi en matière de la dépense publique en lien avec des structures spécialisées sur le handicap. Tous ces éléments doivent être mobilisés.

Le dernier axe porte sur la question du numérique, avec encore trop d'outils ou de sites n'étant pas aux normes, malgré l'obligation légale. Enfin, l'accessibilité est globalement assurée à l'Université de Grenoble, grâce aux rénovations, à l'exception éventuelle d'un petit pavillon.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souligne l'engagement militant de plusieurs personnalités grenobloises, expliquant l'avance de la ville dans le domaine du handicap. Le plan campus a également été l'opportunité de rendre un certain nombre de bâtiments accessibles. Certains handicaps restent néanmoins invisibles. Les spécialistes du domaine constatent que de plus en plus de jeunes sont atteints de troubles mentaux, que les équipes pédagogiques ne sont pas forcément formées à déceler. Il va falloir ouvrir ce chantier complexe, les difficultés des jeunes ont été aggravées par le confinement, mais également par les addictions aux réseaux sociaux.

Le Directeur exprime son accord sur ce diagnostic. A travers le service d'accueil des étudiants en situation de handicap, remontent une part croissante de dossiers associés à ces troubles. Tous les enseignants de l'IEP reçoivent désormais le PAESH (plan d'accueil des étudiants en situation de handicap) des étudiants dont ils ont la charge, ce qui permet d'être informé et d'agir en conséquence.

Frédéric GONTIER pointe un rapport récemment paru sur la santé mentale. Le périmètre d'action publique dans lequel la question de la santé mentale tombe est celui du bien-être, et notamment du bien-être au travail, plus que du handicap. Il serait peut-être intéressant d'investiguer cet angle d'action.

Jérôme BELLION-JOURDAN pointe la prise en compte de la santé mentale outre-Manche par exemple, un candidat en dépression pouvant par exemple être considéré comme en étant en situation de handicap. Il existe effectivement un important chantier à ouvrir dans ce domaine.

15 h 02 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIERES

Remise gracieuse de frais de formation

délibération CA-2025-28

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER présente le cas de cette apprenante en formation continue pour un certificat d'études politiques. La première échéance a été réglée, la demande fait suite à un abandon de cours. Il est proposé d'accéder à cette demande, pour un montant de 1 470 euros.

15 h 03 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

délibération CA-2025-29

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER indique qu'il s'agit d'une créance relative à une formation continue de l'IEP datant de 2020, sur un montant de 1 750 euros, sur les 2 500 euros prévus. Les démarches de recouvrement engagées sont restées infructueuses, la dette est déclarée non-recouvrable.

15 h 04 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Approbation de la convention de groupement de commandes pour la restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des réseaux secs

délibération CA-2025-30

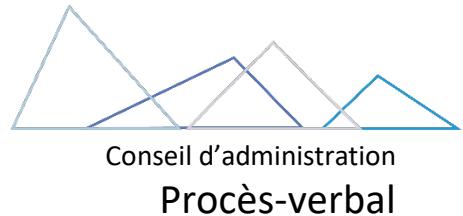
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique qu'il s'agit d'un groupement de commandes avec tous les locataires des sites du campus, notamment les établissements d'enseignement supérieur ainsi que le CROUS. A été passé un marché public, un accord-cadre, sur le réseau d'assainissement. Le total atteindra le million d'euros, raison pour laquelle la convention doit être approuvée par le Conseil d'administration, mais la part que Sciences-Po passera en bons de commande sera bien inférieure.

Le Président comprend que le marché a été porté par l'UGA.

Arnaud COEFFIER le confirme. Plusieurs marchés viennent d'être signés : immobilier, reprographie, mobilier adapté, assurances. L'UGA gère toute la partie administrative, l'IEP n'intervient que pour donner son avis. Une fois le marché signé, l'établissement ne commande que ce dont il a besoin.

15 h 07 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ



Conseil d'administration
Procès-verbal

Budget Rectificatif 2025 n°1

délibération CA-2025-31

Présenté par Arnaud COEFFIER

Arnaud COEFFIER indique qu'il s'agit d'un ajustement global de la prévision, sans réel changement dans les équilibres, même si sont intégrées quelques nouvelles priorités politiques du mandat.

Concernant les variations de dépense, des enquêtes en cours n'étaient pas prévues au budget initial. Un grand plan de maintenance du bâtiment comportant un certain nombre de travaux a aussi été lancé. Se déploie également l'initiative « éco-cup », avec la suppression de tous les gobelets cartons des distributeurs. Le MaTerrathon représente environ 15 000 euros de dépenses pour tenir cet événement. A aussi été signée une convention pour un certain nombre de services partagés avec l'UGA, d'un montant de 110 000 euros.

Pour les dépenses de personnel, les dépenses non pérennes de 37 000 euros correspondent à un ingénieur pédagogique, une réintégration des personnels d'entretien pour deux fois deux mois, et le recrutement de trois apprentis en septembre. La baisse des dépenses sur le Titre 3 est liée à une légère vacance des postes en scolarité et aux relations internationales.

Sur les recettes, ont été reprises les inscriptions sur la base du réel 2024. Quelques ajustements ont lieu en formation continue, pour un montant de 50 000 euros. Concernant les recettes fléchées, le premier versement de l'AMI SHS se monte à 129 000 euros. Est également financée une thèse pour le projet MaTerre pour 35 000 euros. Une convention a été signée à hauteur de 6 500 euros par étudiant pour la PrépaTalents. Ont enfin été réalisés divers ajustements sur les contrats de recherche, pour un montant d'environ 80 000 euros.

Au budget initial, le résultat présentait un déficit de 164 000 euros, expliqué par un certain nombre d'opérations non récurrentes. L'ajustement sur ces dépenses permet de réduire le déficit de 35 000 euros, pour un total de 129 000 euros, auquel le budget rectificatif vient intégrer de nouvelles dépenses non récurrentes. Au final, est envisagé un déficit prévisionnel de 279 000 euros.

Le compte de résultats affiche des produits pour 6,8 millions d'euros et des charges de 7,1 millions d'euros, des amortissements proches de 100 000 euros, ce qui induit une capacité d'auto-financement négative, avec des dépenses d'investissement de 650 000 euros, pour une variation du fonds de roulement d'environ 800 000 euros.

Le Président note la prévision de déficit en fin d'exercice de 280 000 euros, avec un fonds de roulement très élevé. Que ce dernier diminue quelque peu est loin d'être dramatique.

Arnaud COEFFIER indique également que l'établissement est passé sous tutelle financière du rectorat et non plus de la direction régionale des finances publiques depuis le décret de 2024. Il est désormais soumis au contrôle financier du chancelier de l'Université, lequel a émis un avis favorable sur ce projet de budget rectificatif.

Le Président constate que les recettes liées aux droits d'inscription restent au même niveau que 2024, déjà plus élevé que les années précédentes. Or, les résultats du concours de première année montraient une diversité croissante des étudiants en matière d'origine sociale.

Éric BRUN pense que le nombre d'étudiants payants diminue, mais avec une moyenne de contribution plus élevée.

Giulio CARIGNANO pointe l'intérêt de disposer d'un décompte, année par année, afin de voir si certaines promotions seraient plus aisées que les autres. Par ailleurs, il note une augmentation des dépenses de personnel du fait de l'internalisation du poste d'agent d'entretien, et s'enquiert d'un impact sur le montant de la prestation versée à l'entreprise de nettoyage.

Arnaud COEFFIER juge difficile de répondre à cette question. L'externalisation impliquait un montant mensuel fixe. La ré internalisation en novembre-décembre nécessitera sans doute une forte activité, avec trois salariés et quatre demi-renforts. Il est donc difficile d'établir une comparaison pour cette fin d'année entre la baisse du montant de la prestation, en moyenne mensuelle, et l'équivalent en salaires. A terme, l'internalisation risque néanmoins de coûter un peu plus cher que l'externalisation.

Giulio CARIGNANO s'interroge sur une évolution de la BRMIE pour 2026, cette mesure étant temporaire.

Arnaud COEFFIER répond que le budget de la région sera voté en novembre. L'enveloppe a déjà subi une baisse de 30 %.

Aurélien LIGNEREAUX a été interpellé par le montant conséquent des enquêtes administratives, pour 110 000 euros au total, et s'interroge sur le suivi apporté en Conseil d'administration si ces dépenses deviennent récurrentes. Il note par ailleurs que les ambitions en matière de dépenses d'investissement ont été revues à la baisse et craint que cette tendance ne s'accentue avec la ré-internalisation du ménage, puisque le directeur du patrimoine va se retrouver à manager les équipes plus qu'à superviser les projets structurants.

Arnaud COEFFIER explique que, pour l'une des enquêtes administratives, il a été fait appel à plusieurs prestataires. L'enquête sur les RPS a fait l'objet d'un marché, une commission doit avoir lieu prochainement, afin d'analyser les candidatures. Ces deux dépenses n'ont pas vocation à être reconduites.

Par ailleurs, il suit lui-même la politique travaux, plus que le responsable du patrimoine. Le marché de l'accueil vient d'être lancé, il devrait être rénové pour le mois de mai-juin 2026. Une présentation aura lieu certainement en décembre auprès du Conseil d'administration afin de faire valider le programme pluriannuel d'investissement sur la partie immobilière.

Giulio CARIGNANO revient sur l'internalisation du ménage. Il avait compris que l'agent embauché en CDI aurait un rôle d'encadrement.

Arnaud COEFFIER répond que la qualification du poste publié ne permet pas de lui confier cette responsabilité. L'idée dans un premier temps est plutôt de lui confier un rôle de référent.

Sophie PANEL demande des éclaircissements sur les enquêtes administratives. La première a été demandée par le CSA, appuyée par l'Inspection du Travail, et est réalisée par un prestataire pour un montant de 55 000 euros. Des questions se posent sur la seconde enquête, notamment sur le demandeur, le prestataire, et ce qu'implique le fait que l'appel d'offres n'ait pas abouti.

Arnaud COEFFIER explique que la première enquête est une enquête administrative en cours. Elle a effectivement été signée et attribuée, avec un prestataire travaillant sur le sujet. La deuxième enquête a été également discutée lors des CSA, et concerne une expertise globale sur les RPS dans l'établissement. Il s'agit d'une enquête certifiée, dont la forme a été souhaitée par l'inspection sécurité et santé au travail (ISST). C'est elle qui a dû être soumise à une procédure de marché qui s'est avéré infructueux dans sa première phase.

Le Président ajoute que la première enquête a été lancée avec un montant inférieur au seuil des marchés. Suite aux premiers retours reçus par le Directeur, ce dernier a été fortement incité par le président à approfondir l'enquête et à passer un avenant, faisant dépasser le seuil de marché. Le Président en assume la responsabilité devant le Conseil d'administration.

Sophie PANEL se demande en ce cas s'il n'aurait pas été plus simple de formaliser un autre avenant, plutôt que de relancer une seconde enquête administrative.

Emmanuel KALNINS souligne que, à supposer que le motif soit justifié, le montant des avenants ne peut excéder 50 % du montant initial du marché, ce qui est le cas en l'espèce.

Le Directeur précise que l'enquête certifiée RPS est de nature différente de l'enquête administrative – les deux enquêtes ne pouvaient pas être conjointes. Cette enquête certifiée ne peut être menée que par certaines entreprises disposant de l'habilitation nécessaire. Un premier appel d'offres a eu lieu, mais toutes les offres étaient très au-delà du seuil envisagé. Le marché a donc été relancé, les plis vont être ouverts le jeudi suivant.

Le Président indique également que la première enquête porte sur des situations individuelles relevant de la responsabilité de gestion du Directeur. La seconde a davantage vocation à intéresser l'organisation dans son ensemble.

Frédéric GONTIER évoque le taux de boursiers, stable depuis plusieurs années. Il pourrait cependant être intéressant de disposer d'une statistique d'évolution des échelons, ce qui constituerait un bon indicateur de l'ouverture sociale de l'établissement.

Eric BRUN répond qu'il n'existe pas de champ dans Pégase, outil de scolarité, afin de saisir l'échelon. Le CROUS vient en revanche de sortir un nouvel outil, SVEN, ce type d'information est peut-être disponible.

15 h 45 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

Débat d'orientation budgétaire 2026

délibération CA-2025-32

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Le Président explique qu'un budget se réalise généralement en deux phases. A tout d'abord lieu un débat d'orientation budgétaire. L'adoption du budget se déroule ensuite avant la fin de l'exercice, généralement en décembre.

Arnaud COEFFIER présente le contexte de ce budget 2026, avec des incertitudes sur les financements de l'Etat ou de la Région. L'organisation administrative est maintenant stabilisée, mais fait émerger de nouveaux besoins. Va également être lancé le PPI, tandis que l'établissement a pris un engagement environnemental assez fort, ce qui implique un certain nombre d'actions dans le budget 2026.

Le budget 2026 démarera sans doute en service voté. De plus, le nouveau logiciel financier va obliger à un reparamétrage complet des données. La clôture de l'exercice sera tardive, aux alentours du 15 février, le budget 2026 risque donc d'être un peu amputé dans sa dépense en début d'année.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Ce budget part du principe que la subvention de l'Etat pour charges de service public sera affectable aux alentours de 2 millions d'euros, que la croissance des droits d'inscription sera maîtrisée, que les ressources propres seront consolidées. Les financements de l'Etat restent incertains, il faut donc faire preuve de prudence et envisager des scénarios alternatifs, avec l'identification de lignes potentiellement supprimables en cas de baisse drastique.

La masse salariale et le plafond d'emploi devraient rester stables. Les coûts maquette seront pilotés par SAGHE, outil gérant les services d'enseignement. Les contributions UGA seront stabilisées, l'enjeu sera désormais de profiter à plein des différents services. Auront lieu les premières opérations du PPI (aile centrale, cafétéria, espaces collaboratifs), tandis que sera déployée la plus grande vigilance quant à la rationalisation des prestations externes.

Le décret de 2014 permet de ponctionner dans les réserves afin de réaliser des dépenses de fonctionnement, ce qui n'était pas autorisé jusqu'alors. Il convient néanmoins de mettre en place des systèmes maîtrisés afin que ces dépenses ponctuelles ne se pérennissent pas dans le temps. Le budget 2026 cherchera justement à avoir un pilotage renforcé de ces dépenses.

Le Président souligne le contexte très incertain, notamment en matière de financements publics. Que l'Etat ait un budget avant le 31 décembre paraît techniquement possible mais sans certitude compte tenu du contexte politique.

Aurélien LIGNEREAUX ne peut donc que se réjouir de l'effort conséquent envisagé dans le budget 2026 pour le suivi des indicateurs, et demande des précisions à leur sujet.

Arnaud COEFFIER explique que sont prévus deux baromètres, le premier sera financier, le second est porté par l'objectif de transformer les quatre axes stratégiques en mesures d'impact, afin de s'assurer que les différentes actions entreprises s'avèrent efficientes.

15 h 56 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

AFFAIRES VIE ETUDIANTE

Rémunération des emplois étudiants

délibération CA-2025-33

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX rappelle que l'établissement propose des offres d'emplois à destination des étudiants pour un certain nombre de fonctions réglementées. En mars, il avait été décidé de majorer la rémunération de certaines fonctions importantes pour l'établissement. Suite à cette délibération, les membres du CA avaient demandé à ce que soit réalisé un comparatif avec les rémunérations pratiquées à l'UGA.

L'UGA pratique une rémunération majorée pour le tutorat et le soutien informatique à l'utilisation des nouvelles technologies, tandis que l'IEP se concentre sur l'assistance aux étudiants en situation de handicap, le tutorat notamment le tutorat POS-POPH, avec une majoration à 1,5 fois le SMIC.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Des questions avaient également posées concernant l'accompagnement du SAH. Cette année, va être mise en place, avant la publication des offres d'emploi, une réunion d'information et de mise en situation des étudiants potentiellement intéressés à l'idée de devenir tuteurs. Une fois recrutés, aura lieu une formation en lien avec le SAH, afin d'accompagner au mieux ces étudiants dans leurs missions.

Le Président apporte une observation. Il serait préférable qu'apparaîsse le terme « SMIC + 50 % » en lieu et place des chiffres donnés dans le tableau de présentation, pour plus de simplicité lors de l'évolution du SMIC.

Giulio CARIGNANO salue l'effort de l'administration sur ce sujet, et se demande quand il serait possible de cartographier l'ensemble des emplois étudiants proposés par l'IEP. Par ailleurs, en matière de recrutement, il avait été évoqué l'idée de donner une priorité « sociale » pour que ces emplois bénéficient d'abord aux étudiants boursiers.

Hélène DESSAUX répond qu'il est prévu de réaliser un bilan au CEVIE de novembre, ainsi qu'un bilan plus global en CA sur l'ensemble des dispositifs proposés. Il s'agit en outre de contrats de travail, il n'est juridiquement pas possible de mettre en place ce critère discriminant, même si les étudiants en difficulté sont généralement orientés vers ce type de dispositif.

16 h 06 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Maquettes et modalités de contrôle des connaissances 2025-2026

délibération CA-2025-34

Présenté par [Hedwig MESANA](#)

Hedwig MESANA indique que les membres du CA ont reçu 28 modalités de contrôle continu. Ces dernières sont mises à jour très régulièrement. Les cours ayant commencé depuis début septembre, il faut maintenant impérativement les publier.

Par ailleurs, en septembre, a eu lieu un contrôle de légalité sur les quatre dernières années, concernant les modalités de contrôle continu. Il a été demandé de rajouter des éléments complémentaires aux modalités déjà existantes afin de les préciser. La session de rattrapage doit aussi être qualifiée.

Ces modifications ont été réalisées dans un temps contraint, surtout au regard de la disponibilité des responsables pédagogiques. Le travail s'est effectué en dialogue avec les services du rectorat. Il a aussi été décidé de mettre en œuvre une réflexion de fond, à partir de janvier, afin de retravailler la structure des modalités de contrôle continu, un peu trop précises par endroit, ce qui oblige à repasser une délibération dès qu'un enseignant change. Il convient de mettre en commun les unités d'enseignement et de clarifier les domaines. Un cadrage doit être réalisé pour l'attribution du nombre d'ECTS, devant correspondre à un volume horaire, un volume de travail personnel.

Trois modifications sont présentées ce jour dans le cadre de la délibération. Les différentes coquilles sont relevées et leurs corrections présentées.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Franck PETITEVILLE aimerait disposer d'une maquette immuable, mais les départs et arrivées de différents collègues rendent l'exercice difficile. Il faut parfois rééquilibrer les crédits, jusqu'au dernier moment.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle. Il recommande par ailleurs vivement aux équipes pédagogiques de privilégier des intitulés plus globaux. Il faut que les étudiants connaissent les ECTS affectés à chaque enseignement, de quel type d'enseignement dont ils vont bénéficier, mais il n'est pas forcément nécessaire d'entrer dans un trop grand niveau de détail. Par ailleurs si les remarques du rectorat ont porté sur les quatre dernières années, le Président rappelle que les services du rectorat ont un mois pour se prononcer sur chaque délibération et que les remarques portant sur une période antérieure n'ont pas de valeur juridique.

Aurélien LIGNEREUX revient sur les différentes coquilles. Certaines s'avèrent inévitables, d'autres sont en revanche plus visibles et fâcheuses, comme l'absence de crédits. Les intitulés spécifiques sont par ailleurs demandés par les spécialistes de chaque discipline, et font sens pour faire comprendre aux étudiants ce qui va leur être enseigné.

Enfin, en tant que représentant de Simon GODARD, parti faire cours, il annonce que ce dernier aurait voté contre les MCC en Gouvernance Européenne en EAD. Il avait en effet découvert, en CA de juin dernier, que son cours avait été annulé sans avertissement préalable. Il faudrait aussi s'assurer que les disciplines soient représentées de manière plus équitable dans le second cycle.

Giulio CARIGNANO s'interroge sur le supplément au diplôme, prévu par le processus de Bologne, dont la délivrance est obligatoire pour l'IEP. Il estime également nécessaire d'avoir des intitulés les plus précis possibles dans les MCC, pour des questions de transparence. Les CF disposent de syllabus sur le site de l'IEP, ce qui n'est pas le cas pour les CM et autres CS. Il serait intéressant de réaliser un audit, plusieurs informations n'étant pas à jour sur ce site. Enfin, sur la question des MCC de VTS, des étudiants ont fait part de leur souhait d'écrire un communiqué auprès de M. PERSICO, en ce qui concerne l'accès aux contrats d'apprentissage en 5^{ème} année, actuellement impossible au sein de cette formation en raison de la charge horaire prévue.

Hélène DESSAUX se rend compte, pour les MCC, de l'importance de travailler en amont sur le process, mais aussi sur le cadre, afin d'être en cohérence avec Bologne. Les intitulés génériques permettent d'éviter les changements de dernière minute, avant les instances, même si les enseignants avaient été sollicités. Il faut différencier les MCC, pouvant être un cadre général, du syllabus apportant des précisions sur les enseignements et la continuité sur les trois années.

Le contrôle de légalité avait été missionné, non pour remettre en question les délibérations, mais pour regarder les MCC. D'un point de vue structurel, ces dernières ne sont pas vraiment adaptées, raison pour laquelle il a été décidé de commencer un travail de fond en janvier, embarqué dans le cadre de la réforme du 1^{er} cycle, afin de réfléchir à ces sujets de manière globale.

Depuis des années, les établissements doivent effectivement produire le supplément au diplôme. A ce jour, l'IEP n'est pas en capacité de le faire, comme de nombreux établissements, puisque les systèmes d'information ne permettent pas d'intégrer la partie compétences dans ce format type, sans en avoir fait l'évaluation.

Hedwig MESANA indique ensuite qu'en ce qui concerne le site Internet, les différents syllabus sont demandés aux enseignants depuis le mois d'avril, pour certains sans succès.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Sophie PANEL souligne envoyer systématiquement ses syllabus dans les temps, mais ces derniers ne sont jamais en ligne. Le site Internet s'avère complètement dysfonctionnel depuis plusieurs mois, la liste des enseignements n'est pas à jour, tout comme la liste des personnels.

Le Directeur a bien conscience que la mise à jour du site Internet constitue un sujet important, sur lequel le service communication est mobilisé. Le travail de refonte du site n'a pas abouti, du fait de problématiques sur les outils utilisés. Concernant les MCC, le Directeur se déclare également favorable à des intitulés génériques, afin d'éviter des mises à jour fastidieuses à chaque changement d'intervenant. Par ailleurs, la réforme du second cycle ne prendra effet qu'en 2028, mais il est effectivement important que la pluridisciplinarité soit représentée dans les Masters.

Le Président rappelle que la délibération porte sur les MCC. Il existe un vrai sujet sur leur consolidation, leur simplification, voire leur normalisation. Il est important d'intégrer quelques contraintes, les MCC doivent notamment être en ligne pour les étudiants dans le mois suivant le début de leurs enseignements. Les modifications techniques intervenant trop tard ont des conséquences juridiques sérieuses.

Éric BRUN pointe la sécurité juridique mais aussi le fonctionnement opérationnel. Les services attendent un document validé.

16 h 45 Mise aux voix de la délibération par le Président :
- **MCC (sauf Gouvernance Européenne en EAD) : UNANIMITE**

Le Président précise que si un MCC n'est pas approuvé, la formation ne peut être ouverte.

Giulio CARIGNANO a compris qu'il avait été retiré un cours à M. GODARD sans que ce dernier ait été informé, il aimeraient donc des clarifications quant à la situation.

Le Président souligne qu'il aurait pu faire voter l'ensemble des MCC. Par souci de transparence, il a accepté qu'un vote spécifique soit réalisé sur un MCC. Il est important que chacun mesure bien les conséquences de son vote. Il est difficile d'apporter des explications complémentaires, les protagonistes étant absents du Conseil d'administration.

Jérôme BELLION-JOURDAN demande à ce que soient rappelées les modalités de vote et ce qui est nécessaire pour que la délibération soit adoptée.

Le Président précise qu'il est nécessaire que le nombre de votes favorables soit supérieur au nombre de votes défavorables. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Les abstentions et non-participations au vote ne comptent pas. Voter les MCC en juin permettrait plus de liberté d'opinion.

Frédéric GONTHIER indique que le contexte d'incertitude informationnel conduirait plutôt à s'abstenir, mais la menace d'un shut-down n'est pas forcément plaisante. Il serait peut-être possible de différer le vote de quelques heures ou jours, afin de voter par correspondance, ou de donner mandat au Directeur pour une tentative de résolution à l'amiable.

Le Président rappelle que les MCC doivent être adoptées dans le mois suivant le début des enseignements, faute de quoi ces derniers ne seront pas validés.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Sophie PANEL relève l'agacement de certains collègues, sur le fait que les Parcours soient gérés comme des prés carrés avec des enseignants cooptés puis rejetés sans la moindre explication.

Hedwig MESANA en convient, raison pour laquelle il est nécessaire de réaliser une remise à plat des Masters. La situation résulte d'un véritable dysfonctionnement.

Franck PETITEVILLE souligne que la gestion d'un Master est très lourde et chronophage. L'autonomie laissée dans le recrutement des intervenants ne compense pas la charge.

Giulio CARIGNANO propose que le CA émette un vœu de solidarité au regard de la situation de M. GODARD, afin de souligner son caractère anormal.

Le Président estime que le CA n'est pas un jury populaire. S'il devait trancher, il aurait fallu pouvoir entendre tous les protagonistes et connaître les raisons de la suppression du cours de M. Godard. Une question d'incompréhension ou de management a été clairement identifiée à l'occasion de cet incident, mais il ne paraît pas pertinent de mettre aux voix ce vœu.

2^{ème} vote : 17 h 02 Mise aux voix de la délibération pour cette MCC (Gouvernance Européenne en EAD), par le Président = 7 POUR, 3 CONTRE et 14 ABSTENTIONS

Règlement des études et Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 des Executive Masters
délibération CA-2025-35

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX explique que, jusqu'à présent, les deux Executive Masters ne disposaient pas de règlement des études. Cette première version inclue les grands principes, avec le recrutement, l'inscription, l'assiduité, la validation de la formation et la diplomation. Sont également présentées les MCC associées. Il s'agit d'un diplôme d'établissement, ne délivrant pas de grade national, ce qui explique l'absence d'identification d'ECTS.

17 h 07 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

Approbation de la convention relative à la mutualisation des parcours de 4^{ème} et 5^{ème} année du diplôme conférant grade de master des Instituts d'Études Politiques
délibération CA-2025-36

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX rappelle l'existence d'une convention de mutualisation avec les neuf Sciences-Po de région pour 2024-2025. Depuis plus de 10 ans, elle permet aux étudiants de 4^{ème} année de pouvoir effectuer leur 5^{ème} année dans un autre établissement. L'objectif est maintenant d'élargir le dispositif afin de favoriser la mutualisation pour les 4^{ème} et 5^{ème}, uniquement pour des parcours non disponibles à Grenoble. Les étudiants restent inscrits et diplômés de leur Sciences-Po d'origine.

Des réunions régulières sont organisées avec les différents directeurs des études, pour établir la liste des parcours concernés, les flux (une dizaine d'étudiants). Il est proposé de mettre aux votes cette convention



Conseil d'administration
Procès-verbal

pour le principe général de cette mutualisation à partir de la 4^{ème}, les modalités pratiques seront ultérieurement formalisées.

17 h14 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

Approbation du règlement des études du CEPAG pour l'année universitaire 2025-2026

délibération CA-2025-37

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX explique qu'il existe un règlement des études spécifique au cursus piloté par le CPAG, voté tous les ans. Des modifications y ont été apportées, notamment des précisions concernant le contrat pédagogique, les absences, les cours et les aides financières. Ce règlement a été adopté en CEVIE.

17 h 15 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

Approbation du plan d'action égalité 2025-2028

délibération CA-2025-38

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER précise que ce sujet devait être abordé au CA du mois de juin, au cours duquel avait été voté le schéma directeur RH de l'établissement. Il s'agit d'un document réglementairement obligatoire, unique pour l'UGA. Il a vocation à travailler sur sept axes, avec 26 actions déclinées, 77 mesures. Un certain nombre de ces actions vont intégrer le schéma directeur RH propre, afin de décliner les politiques de site. Il sera important de voir comment Sciences-Po peut aller au-delà de ces actions ciblées.

Les indicateurs en matière d'égalité doivent être regardés avec précaution au regard des effectifs de l'établissement. L'équilibre hommes / femmes s'avère globalement satisfaisant, avec quelques disparités suivant les secteurs. L'objectif est de voir comment fracturer le plafond de verre, l'accélération de carrière étant plus prononcée chez les hommes que chez les femmes.

Frédéric GONTIER invite à prêter attention à l'abus de langage, il s'agit d'indicateurs de sexe plutôt que de genre, ce qui conduit à invisibiliser les inégalités liées au genre en objectivant celles liées au sexe.

17 h 22 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

Approbation des modalités d'attribution des chèques cadeaux au personnel de l'établissement pour le Noël 2025

délibération CA-2025-39

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)



Conseil d'administration
Procès-verbal

Arnaud COEFFIER indique que le CSA a donné un avis favorable avec un amendement, concernant la présence des agents au 1^{er} décembre 2025 et non au 1^{er} septembre. Les barèmes ont été légèrement modifiés pour élargir le nombre de bénéficiaires des tranches 1 et 2.

Jérôme BELLION-JOURDAN souhaite que soit reformulé l'intitulé de la délibération en chèques-cadeaux de fin d'année.

17 h 25 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITE

RECHERCHE

Rapport de la Recherche 2024

Point d'information

Présenté par [Gilles BASTIN](#)

Gilles BASTIN indique que ce rapport est produit par l'établissement depuis 2016. Portant sur 2024, il a été discuté dans le cadre de la commission scientifique de l'établissement.

La Faculté d'enseignement et de recherche permet de rassembler l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement. A partir de 2025, sera aussi comptabilisée la Faculté d'enseignement et de recherche attachée (ATER, doctorants, chercheurs intervenant ponctuellement).

La pyramide des âges présente un déséquilibre vers le haut. Il conviendra donc d'anticiper le départ d'un certain nombre de collègues. La politique de recherche de l'établissement conduit d'ailleurs à lancer un exercice de prospective, afin d'identifier les besoins futurs en matière d'enseignement et de recherche.

La répartition des effectifs par statut montre que les professeurs et maitres de conférence constituent le socle de la Faculté, mais sont également présents des directeurs et des chargés de recherche. Sont rappelés les différents recrutements réalisés depuis 2019. La réparation par discipline montre la domination de la science politique, suivie du droit public, des sciences économiques.

Il est également important de regarder le volume de doctorants, la dynamique de la recherche se jouant aussi dans la capacité à encadrer des thèses. L'activité doctorale a un peu baissé dans les années 2020, comme dans l'ensemble du monde universitaire, mais redémarre à partir de 2024, ce qui constitue un signe positif. Il convient néanmoins de souligner que la soutenance de thèse redémarre beaucoup plus lentement, avec des thèses ayant tendance à s'allonger. Sont également présentées les disciplines d'inscription des doctorants et doctorantes.

Concernant l'activité de recherche elle-même, la production scientifique est mesurée par le nombre de publications, à un niveau très satisfaisant en 2024. La communauté scientifique est active, avec 117 publications pour 53 acteurs. Le rapport présente la liste de ces différentes publications, montrant leur variété disciplinaire, mais également en matière de sujets de recherche.

Ont été identifiés 52 projets de recherche dont 42 sont financés. Un tiers provient de l'ANR (agence nationale de la recherche), 12 % viennent de l'Union Européenne. Le reste est issu de sources diverses. Des projets sont également financés par l'UGA dans le cadre du programme IDEX.



Conseil d'administration
Procès-verbal

2024 a été une année assez intense, notamment dans la réponse au programme AMI-SHS, visant à doter les sciences humaines et sociales de très gros projets. Les services de la direction de la formation et de la recherche sont donc en train de se muscler sur l'accompagnement des projets.

Ces différents projets donnent évidemment lieu à des opérations de valorisation (interventions médiatiques notamment), même si un travail devra être entrepris pour renforcer celle-ci. L'établissement organise d'ailleurs, depuis 2025, une fois par mois, des rendez-vous de la recherche, donnant l'opportunité à deux collègues de présenter en 15 minutes, dans la rue, leur projet de recherche, avec une captation vidéo.

Est enfin présentée l'organisation de la recherche, avec la liste des laboratoires. Pour des raisons historiques, PACTE reste le plus gros laboratoire de recherche. Ces derniers contribuent à l'alimentation par Sciences-Po du potentiel de recherche de l'UGA.

Pour conclure, le rapport détaille pour la première fois des données chiffrées sur la recherche, afin de rendre visible le coût de ces politiques de recherche. Environ 160 000 euros sont consacrés chaque année à la structuration de la politique de recherche, ainsi qu'à quelques opérations ponctuelles (Congrès AFSP). Le fonds d'amorçage est essentiel pour aider certains projets à démarrer. Est aussi déployé un effort d'organisation et de structuration consistant à augmenter la culture de la recherche dans l'établissement. Le Label Recherche, dispositif transversal permettant de former les étudiants de Master à la Recherche, va ainsi être intensifié par la création de stages d'excellence en laboratoires de recherche.

Les acteurs de la recherche réfléchissent à la création d'un outil un peu plus analytique, avec la mise en place d'indicateurs clés de la recherche. Un document plus simple à lire permettra en outre de communiquer sur l'activité de recherche de l'établissement. Un rapport équivalent sera également rédigé pour la formation.

Jérôme BELLION-JOURDAN souligne l'importance de l'interaction recherche-société, et s'interroge, au regard de la situation Outre-Atlantique, sur l'impact en matière de financements d'une éventuelle évolution politique de la société française. Un travail proactif pourrait peut-être amener à engager la conversation avec les différentes formations politiques en France, en expliquant ce qu'est Sciences-Po, ainsi que l'importance de la recherche.

Giulio CARIGNANO s'enquiert par ailleurs des critères d'accès aux stages d'excellence, pour lesquels la plus grande transparence est nécessaire.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, pointe quant à elle la faible part des financements européens, qui permettraient une plus grande indépendance par rapport à une évolution de la situation politique française tout en confortant les partenariats.

Gilles BASTIN estime que 12 % constituent déjà un chiffre intéressant, d'autant qu'il s'agit d'une part du nombre de projets. La part des financements européens est évidemment bien plus conséquente. L'établissement est loin d'être en retard sur ces sujets, avec de nombreux projets en cours de préparation. Un travail doit également être réalisé sur l'accompagnement, ces projets étant très lourds à monter et à porter.

Par ailleurs, les stages d'excellence ne constituent pas la première marche d'une thèse. Ils seront d'abord réservés aux étudiants du Label Recherche. L'équipe pédagogique va se réunir et classera les dossiers sur la base de la réussite, en totale transparence. L'objectif est surtout de créer des vocations chez les étudiants.



Conseil d'administration
Procès-verbal

Enfin, la question des financements est évidemment essentielle, avec une dimension de politique de site. L'UGA est par exemple en train de monter un programme d'accueil pour des collègues américains souhaitant venir en Europe. Il existe également un programme de chercheurs invités, mentionné dans le rapport. Par ailleurs, concernant le dialogue avec les formations politiques, Sciences-Po dispose de chercheurs en sociologie politique et en sociologie électorale, régulièrement interviewés. Il convient néanmoins d'être vigilant à la culture scientifique des étudiants.

Concernant les financements, la fondation est une voie évidente. Il est important pour l'établissement de réfléchir à la manière d'obtenir des financements alternatifs par ce biais. La Fondation UGA n'est pas une fondation philanthropique à l'américaine, avec un financement capitalisé des anciens élèves. Il s'agit davantage d'un modèle partenarial dans lequel les entreprises apportent des financements parce qu'elles souhaitent collaborer à des projets de recherche. Il pourrait aussi être intéressant d'explorer la possibilité de solliciter d'anciens diplômés de Sciences-Po dans un objectif de fundraising.

Le Président regrette que, lors de certaines de leurs interventions médiatiques, le rattachement des enseignants-chercheurs à Sciences-Po ne soit pas mentionnée.

Aurélien LIGNEREUX souligne que les journalistes ne prennent pas toujours la peine de reproduire les éléments biographiques essentiels. Par ailleurs, les métiers de la recherche présentent un déficit d'attractivité, alors que la recherche en tant qu'exercice intellectuel permettant de s'émanciper connaît un fort regain d'attractivité.

CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président clôture la séance à 18 heures 12.

Fin de la séance

Prochaine séance : Mardi 9 décembre 2025